

# Les Orientations d'Aménagement et de Programmation, outils de protection et de mise en valeur du paysage et de la biodiversité vitriots

## Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2022



**Organisme / institution en charge de la mise en œuvre :** Commune de Vitry-sur-Seine

**Services de la collectivité associés :** Service études urbaines et planification au sein de la Direction de l'Aménagement, du Foncier, et de l'Urbanisme ; Direction Espaces Verts ; Direction Voirie-Environnement

**Budget :** 7 400 €

**Partenaires techniques :** CODRA (bureau d'études spécialisé en urbanisme)

**Date de début :** juillet 2017

**Date de fin (prévue si l'action est en cours) :** 15 décembre 2020 (vote du PLU)



### Objectifs :

Les objectifs du projet sont :

- **Objectif 1 :** mettre en valeur les qualités paysagères de chaque quartier concerné : aménager et rendre lisible l'espace urbain ; préserver et développer les sites naturels et paysagers majeurs, "pôles verts" attractifs qui contribuent à la vie du territoire ; mettre en réseau les parcs et jardins en s'appuyant sur les sites majeurs et en faisant participer l'espace public comme support et continuité de la trame verte et bleue ; accompagner et poursuivre le projet de coulée verte départementale Bièvre-Lilas ; préserver les sentes du Coteau ; préserver, développer et remettre en état les

continuités écologiques.

- **Objectif 2** : conforter les présences de la nature en ville dans chaque quartier : intégrer la nature dans les projets par la réalisation d'espaces verts de pleine terre suffisamment dimensionnés ; préserver les jardins privés et cœurs d'îlots ; protéger et intensifier le patrimoine naturel ; recours aux espèces locales ; protéger et favoriser les espaces d'agriculture urbaine.
- **Objectif 3** : développer la présence de l'eau en ville : la Seine comme élément structurant de la trame bleue ; favoriser le développement d'une trame bleue ; retrouver l'eau en surface et l'inclure dans le paysage.

### **Mesures mises en œuvre :**

Le PLU, vote en décembre 2020, inclut 9 Orientations d'Aménagement et de Programmation, décrivant les volontés de la ville par quartier. Les OAP s'appuient sur le schéma de trame verte et bleue, intégré au Plan d'Aménagement et de Développement Durable, également intégré au PLU en décembre 2020.

- cheminements piéton doux
- cônes de vue
- composition des îlots
- vocation des bâtiments inscrits et destinés
- les arbres ou alignements remarquables.

Plus particulièrement, 8 cônes de vue ont été inscrits dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation par secteur. Chaque OAP comprend des éléments de TVB au sens d'espaces verts ouverts ou à ouvrir au public ; plusieurs principes sont posés : l'aménagement de noues d'infiltration ; végétalisation des berges ; lutte contre l'étalement urbain (protection des jardins, classement des espaces verts en zone N, légère réduction des droits à construire en zone UD).

Les OAP, tout comme le schéma de trame verte et bleue, ont été construits selon une succession d'ateliers de travail, alternant des temps en comité restreint et des temps en présence de tous les participants, ainsi que des temps de compléments ou de validation internes aux services, et des temps de synthèse ou d'élaboration du groupement. La déclinaison du schéma de la TVB en OAP par quartier a suivi plusieurs étapes, considérant les enjeux validés ensemble dans le cadre de la révision du PLU et de l'étude NPRU du centre ville. Il a permis de dresser un état des lieux qualifié et partagé des espaces éligibles à la trame verte et bleue de Vitry qui répondent aux critères définis en amont. Ces OAP ont vocation à rester évolutives, de manière à pouvoir être complétées selon l'avancement des projets à l'étude et selon l'évolution du contexte et des aspirations des Vitriots. Les critères et indicateurs qui s'appliquent dans les OAP ont été définis à partir des enjeux et principes validés par le PLU, l'étude de TVB dans le cadre du NPRU et de l'étude de la TVB Sud de Vitry.

### **Résultats / impact pour la biodiversité :**

Les critères de mesure de l'impact sont le maintien ou hausse de : l'indice biologique MOS ; du nombre d'arbres remarquables, du linéaire d'alignement, de l'occupation du sol en espaces verts, de l'état écologique de la Seine, de la qualité des masses d'eau souterraines, une baisse générale de la température diurne et nocturne en ville incluant la réduction des îlots de chaleur et une amélioration de la qualité de l'air. L'impact de cette définition d'OAP sur la biodiversité n'est pas encore constaté puisque la validation du PLU en conseil territorial n'est effective que depuis le 15 décembre 2020.

Les 3 principaux résultats attendus peuvent être résumés ainsi : connaître - valoriser - enrichir. On peut décliner les résultats attendus comme suit :

- la connaissance du potentiel de la ville en termes de biodiversité ordinaire et remarquable, notamment suite à l'identification de 5 sites majeurs pour la biodiversité.
- l'identification et la préservation des corridors écologiques et des ruptures.
- la connaissance des espèces protégées et mesures à prendre pour leur préservation
- la détermination des enjeux et traduction dans les projets d'aménagement, grâce à la prise en compte obligatoire des éléments du PADD dans tous les projets de la ville.

Par ailleurs; la faune avicole peut bénéficier des arbres existants d'autant plus depuis que 86 d'entre eux sont classés et protégés au PLU tout comme 26 kilomètres d'alignements d'arbre.

### **Coordonnées**

Vitry-sur-Seine  
Liens utiles

[www.capitale-biodiversite.fr](http://www.capitale-biodiversite.fr)

Contact

Florence DIALLO, chargée de projets Ecologie urbaine

[florence.diallo@mairie-vitry94.fr](mailto:florence.diallo@mairie-vitry94.fr)